

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
Ces abonnements datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Départements limitrophes
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
Autres départements
Trois mois 6 fr., Six mois 10 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (103)	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
CAHORS. — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h41	5h19	7h40	PARIS..... — Départ.	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX..... —	6 50	10 30	AGEN..... — Arrivée.	5h50	7h15
Parnac.....	5 39	1 7	6 7	10 58	3 28	10 18	PÉRIGUEUX..... —	8 36	5 16	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	7 31
Luzac.....	5 47	1 20	6 16	11 6	3 42	7 53	RODEZ..... —	9 42	2	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	7 31
Castellfranc.....	6 3	1 43	6 37	12 39	4 39	3 4	AURILLAC..... —	9 42	2	Cahors..... — Arrivée.	9 25	11 8
Puy-l'Evêque.....	6 17	2	6 49				VIERZON..... —	9 42	2			
Duravel.....	6 27	2 14	6 58				PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39			
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7									
Fumel.....	7 1	2 44	7 19									
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26									

Cahors, le 13 Novembre 1873

Des négociations se suivent avec les députés impérialistes, et on croit qu'ils apporteront leur concours à la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, après des explications honorables pour tous.

En attendant nous continuons à donner les opinions diverses sur l'Appel au peuple :

On lit dans le Pays :

Des motifs graves, sérieux, nous font un devoir de ne pas nous laisser aller trop aveuglément à la fièvre plébiscitaire qui paraît s'emparer d'un certain nombre d'impérialistes. Ce n'est pas, assurément, que nous ayons notre foi ébranlée dans le principe immuable de l'appel au peuple, sans lequel aucun gouvernement fort et national ne peut exister. Ce n'est pas non plus que nous soyons disposés à le repousser dans le cas où la majorité de l'Assemblée nationale nous en offrirait l'application immédiate.

Non, l'appel au peuple est et restera notre devise unique, et si nous sommes mis en demeure de l'exercer sans retard, nous nous présenterons devant la nation, sans hésitation et sans crainte. Seulement, et c'est sur ces deux points que nous appelons l'attention des impérialistes trop ardents à l'encre : la France est-elle en état de supporter un plébiscite sincère, et l'acceptation du principe de l'appel au peuple par les républicains, constitue-t-elle de leur part un retour loyal vers la vérité ?

Nous ne saurions trop le répéter, la France est à peine remise des violentes secousses qu'elle a subies. Le gouvernement de M. Thiers l'a placée sous la domination exclusive des révolutionnaires. Le parti conservateur, sans aucune distinction de nuances, est complètement désorganisé. Les différentes élections partielles depuis deux ans, en sont la preuve lamentable.

Le gouvernement du 24 mai lui-même, tirailé de tous côtés, n'a pas accompli l'œuvre d'épuration pour laquelle il avait été acclamé. Les fonctionnaires de tous rangs, depuis le préfet jusqu'au garde champêtre, sont ou désarmés ou hostiles.

Et pendant que les groupes conservateurs s'agitent en vain et sont divisés et découragés, l'union républicaine gagne tous les jours du terrain, exploite les passions les plus mauvaises et se trouve toute prête à joindre au besoin l'action à la parole.

Est-ce un moment bien favorable pour consulter la nation, pour la faire voter sans crainte, sans intimidation, et pour qu'elle se rende compte exactement de la situation ?

Nous ne le croyons pas.

On lit dans la Gazette de France :

On a recouru bien des fois en France aux manifestations plébiscitaires depuis quatre-vingts ans ; aucune n'a eu la force de rien constituer de définitif. La liste en est intéressante à étudier.

La constitution de 1793, qui organisait le gouvernement direct, a été sanctionnée par :

- 4.801.918 oui contre 11.610 non.
- CONSTITUTION DE L'AN III
- 4.057.948 oui contre 49.957 non.
- CONSTITUTION DE L'AN VIII
- 3.941.000 oui contre 1.569 non.
- SÉNATUS CONSULTÉ DE L'AN X
- 3.568.185 oui contre 9.074 non.

SÉNATUS CONSULTÉ DE L'AN XIII

3.321.675 oui contre 2.599 non.

ACTE ADDITIONNEL

4.300.000 oui contre 4.206 non.

PLÉBISCITE DE DÉCEMBRE 1851

7.473.444 oui contre 641.354 non.

SÉNATUS CONSULTÉ DE DÉCEMBRE 1852

7.828.489 oui contre 253.145 non.

PLÉBISCITE DE MAI 1870

7.350.142 oui contre 1.538.825 non.

On sait ce qu'ont duré les régimes qui ont prétendu tirer leur droit ou leur force des plébiscites que nous venons d'énumérer. Il n'en pouvait être autrement. Le plébiscite est la négation même de toute stabilité, de toute fixité dans les principes du gouvernement ; si le système plébiscitaire est le vrai, le plébiscite doit être en permanence ; une génération électorale n'ayant pas le droit de lier par son vote celle qui vient après elle, le peuple doit être toujours en possession de la faculté de prononcer sur le maintien ou la révocation du gouvernement. Tout flotte nécessairement au hasard des passions et des caprices de la multitude.

Le Figaro publie les deux lettres suivantes,

en déclarant qu'il est bien décidé à n'abandonner ses espérances qu'à la dernière extrémité :

A S. A. R. Mgr Louis-Philippe d'Orléans, comte de Paris.

Monseigneur,

La noblesse de votre conduite et le grand exemple d'honnêteté que vous donnez à tous, nous encourageant à nous adresser à Votre Altesse Royale dans le péril suprême où est la France.

Les fous ou les criminels qui l'agitent n'y prennent pas garde ; mais, à travers toutes ces crises, notre pays se meurt. La retraite de l'illustre maréchal de Mac-Mahon, si nous étions frappés de ce malheur, après tant d'autres, emporterait les dernières garanties de l'ordre. De toutes parts, l'inquiétude se propage ; le travail cesse ; la fabrique parisienne, qui s'attendait à de si belles étrennes, voit les commandes s'éloigner ; le crédit public, qui se rétablissait déjà grâce aux espérances nationales, s'effondre ; chaque jour, on signale une nouvelle baisse à la Bourse. La crainte est universelle comme à la veille des catastrophes. Dans des circonstances semblables, il ne s'agit pas de se laisser abattre ; il ne suffit pas de délibérer, il faut agir ; tout ce que peut inspirer le dévouement au pays devient un devoir absolu. Il faut se porter résolument où est le salut.

Or, le salut, Monseigneur, est incontestablement à Frochsdorf avec le prince qui est l'héritier légitime de soixante rois. Si le roi est le premier des Français, vous êtes, vous, Monseigneur, le premier, c'est-à-dire le chef des royalistes. La France monarchique ne saurait donc avoir d'interprète plus autorisé que Votre Altesse Royale pour porter à Monseigneur le comte de Chambord le témoignage de ses anxiétés, de ses vœux, de ses besoins, et pour lui faire entendre son appel.

Depuis que nos espérances ont été atteintes et que nous en sommes revenus aux misérables disputes dans lesquelles notre nation s'épuise, songeant à ce qu'il y avait à faire pour le pays, tout le monde s'est dit : Si j'étais le comte de Paris, je retournerais à Frochsdorf et je ramènerais le Roi.

Où, Monseigneur, reprenez cette route que vous avez déjà parcourue avec tant d'honneur pour vous et pour votre maison. Allez trouver le prince qui a été si heureux de vous voir et dont les bras se sont ouverts pour vous embrasser. Il vous écouterait. Quand vous lui parlerez de la France, tout son cœur si généreux se fera votre complice contre lui-même.

Dites-lui que le pays succombe, tandis que par un acte de magnanimité royale, il peut effacer le dernier malentendu qui existe entre la nation et lui. Présentez-lui le drapeau tricolore et racontez-lui à quels effroyables désastres il a été mêlé ; vous lui arracherez des larmes. Dites-lui qu'un peuple ne peut pas renier le témoin de si sanglants malheurs. A Jemmapes, à Fleurus, il y a quatre-vingts ans, dans les mains de votre aïeul, le drapeau tricolore a été un signe de victoire ; plus tard, mais nous n'en parlons plus, Monseigneur, il est devenu un signe de révolte ; maintenant, après nos défaites, après la Loire franchie, quarante départements envahis, la France occupée pendant trois ans, la Lorraine et l'Alsace perdues, nos finances épuisées, ce sont des couleurs de deuil. La France ne peut pas se faire l'illusion de croire qu'elle soit revenue aux anciens jours du drapeau blanc, lorsque chaque règne contribuait à l'agrandissement de notre territoire. Elle n'a pas encore le droit de poser le deuil.

Lorsque Henri V, préférant l'exil au trône pour ne pas abandonner son drapeau, a écrit la lettre du 28 octobre, tout le monde s'est incliné devant la grandeur du sacrifice qu'il s'imposait. Mais le roi croyait alors que la France ne pouvait pas être mise en péril par sa résolution. Il confiait son pays aux mains loyales de celui qu'il appelait lui-même le « Bayard des temps modernes ». La France, pensait-il, ne court aucun risque tant qu'elle sera sous la garde de Mac-Mahon. Montrez au Roi, Monseigneur, que le péril est venu. Il délibérera encore lorsqu'il nous croit en sûreté ; devant la détresse nationale il n'hésitera plus : car jamais prince au monde n'a mieux compris, avec toute son intelligence et tout son cœur, qu'un Roi se doit à son peuple. La transaction qu'il a refusée pour une couronne, il l'acceptera avec joie pour le salut de tous.

Personne, d'ailleurs, ne peut demander au petit-fils du roi Charles X de déchirer ou de cacher le drapeau sous lequel son aïeul et lui ont abrité pendant quarante ans la dignité de leur exil ; ce drapeau, qu'ils avaient emporté de France sans le laisser humilier. On n'abandonne pas à l'étranger de telles reliques. Mais pourquoi le Roi, le jour de son entrée solennelle à Paris, allant en pompe à Notre-Dame, ne déposerait-il pas dans la vieille basilique son étendard royal, en le remettant à la garde du clergé, comme le faisaient autrefois pour l'oriflamme des rois ses ancêtres ? Et cette cérémonie terminée, si Henri V, sur le parvis de Notre-Dame, salue le drapeau tricolore, il serait porté en triomphe au milieu des acclamations populaires.

De cet étendard royal, il y en aurait un exemplaire unique, soustrait par là-même à toutes les mésaventures que l'agitation de notre temps fait courir au drapeau national. Pendant ce temps, le drapeau tricolore resterait le symbole de la vie politique, militaire, administrative du pays. Seulement, s'il arrivait qu'un jour Henri V dût marcher à la frontière pour la protéger contre une invasion, il reviendrait à Notre-Dame, et y reprendrait l'étendard blanc de ses pères comme l'emblème sacré de la Royauté militaire ; et alors les deux drapeaux unis, celui de la France nouvelle et celui de l'ancienne, attesterait la réconciliation qui se serait accomplie entre le présent et

le passé au profit de l'avenir, et montreraient qu'un Roi de Maison de Bourbon sait toujours réveiller l'âme vaillante de la Patrie.

Monseigneur, vous avez fait le 5 août ce qui convenait à votre honneur ; faites à présent ce que commande votre gloire. Ne souffrez pas que votre œuvre reste inachevée ; mais reprenez-la dans vos mains et terminez-la. Vous avez rendu la Royauté à la France en rétablissant l'union dans la maison royale. Rendez-lui, maintenant, la personne même du Roi, sans laquelle le reste n'est rien. En vous adressant au cœur si français de Monseigneur le comte de Chambord, vous n'avez pas à redouter un échec. Lorsque vous lui aurez montré dans quel péril est la France et de quelle haute et absolue nécessité est sa présence à notre tête, vous le convaincrez aisément et vous l'entraînez. Il n'est pas revenu pour une couronne, il reviendra pour la France. Laissez-nous ajouter, Monseigneur, avec nos habitudes de franchise, que le temps qui s'est écoulé depuis un mois n'aura pas été perdu. Sans la lettre on aurait pu faire la monarchie avec quatre-vingt voix ; elle aurait été accueillie, mais elle n'aurait pas été acclamée. A cette heure, après les nobles susceptibilités du Roi et la sorte de violence qu'il faut exercer sur lui, la monarchie ralliera cent voix à la Chambre. La restauration sera un triomphe. C'est à vous, Monseigneur, qu'il appartient d'achever ce grand événement. Ecoutez les vœux du pays. Vous lui avez montré la voie une première fois ; et il vous a suivi avec amour. Arrachez-le par une dernière démarche aux disputes puériles dans lesquelles il se débat. En faisant entrer dans l'histoire le règne d'Henri V, vous aurez donné la plus noble préface à votre propre règne.

(Figaro).

A Son Altesse Royale Monseigneur François d'Orléans, prince de Joinville.

Monseigneur,

Permettez-nous de communiquer à Votre Altesse Royale la lettre que nous adressons aujourd'hui à S. A. R. Mgr le comte de Paris, comme au chef de votre famille. Puisque de grands devoirs, et qu'il ne nplit si dignement, retiennent à Versailles votre frère Mgr le duc d'Anjou, joignez-vous à M. le comte de Paris, et partez ensemble pour Frochsdorf. Mgr le comte de Chambord qui honore vos nobles services et qui vous aime comme il aime tous les siens, ne résistera pas à vos vœux quand vous l'appellerez vers la France.

Faites, Monseigneur, ce que l'on fait dans la tempête ; sauvez au besoin malgré lui, en nous sauvant nous-mêmes, le Pilote, resté debout sur le vaisseau qui porte, avec la Monarchie, la fortune de la France.

(Figaro).

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 11 novembre, matin.

Voici en deux mots quelle est, à cette heure la situation. Elle s'est de beaucoup améliorée depuis hier. D'une part, l'extrême droite a renouvelé son union avec les autres fractions de la droite, et, à part deux ou trois individualités pointues, elle votera avec le reste de la droite, dont l'accord sur toutes

les questions est ainsi rendu indissoluble encore une fois. C'est ainsi qu'on est tombé d'accord sur la concession réclamée par le centre gauche du titre de président de la République, et même sur une diminution des délais de la prorogation. Par contre, il y a scission au sein du camp opposé. Les impérialistes ne sont plus d'accord entr'eux, quelques uns étant fort mécontents de la direction de M. Rouher qui les conduit tout droit dans les bras des radicaux. Dans le centre gauche aussi, on ne s'entend plus aussi bien que ces jours derniers. Bref, le ministère n'a plus à redouter l'interpellation de M. Léon Say. Aussi, ce dernier et ses amis, revenant une seconde fois sur leurs déclarations, disaient-ils hier soir, que, dans son entrevue avec le duc de Broglie, M. Say n'avait pas maintenu catégoriquement son interpellation pour jeudi, mais qu'il avait simplement réservé sa décision. En un mot, tout fait maintenant prévoir une entente au dernier moment entre les conservateurs de tous les partis. Tel aura été le résultat du renouvellement de l'union entre les différentes fractions de la droite, même à la commission des Quinze ce résultat s'est fait sentir dans l'insistance qu'a mise son président, M. de Rémusat, à protester contre toute supposition que la commission voulait traîner la discussion en longueur.

Versailles, 11 novembre.

La commission des Quinze tient aujourd'hui sa troisième séance. L'attitude des membres de la majorité dans la discussion d'hier permet de penser que les choses ne traîneront pas aussi en longueur qu'on le pensait d'abord. La commission pourrait, à la rigueur, nommer aujourd'hui son rapporteur, et l'on ne désespère pas que le rapport soit déposé cette semaine.

La commission doit s'occuper aujourd'hui de la question d'une entrevue avec le maréchal de Mac-Mahon. Si elle exprimait le désir de conférer avec le président de la République la solution pourrait être encore retardée. On ignore si le président se déciderait à venir lui-même ou s'il enverrait à sa place un de ses ministres. On croit du reste généralement qu'on finira par s'entendre. Les sept membres de la droite qui font partie de la commission des Quinze se sont réunis ce matin. Ils doivent déposer aujourd'hui probablement un projet modifié en ce sens que le titre de président de la République y serait joint au nom du maréchal de Mac-Mahon et qu'il serait spécifié que la commission de trente membres, qui doit être chargée de l'examen des lois constitutionnelles, sera nommée trois jours après la promulgation de la loi de prorogation des pouvoirs.

A propos du titre de président de la République, on raconte que le maréchal recevant hier, le général Ducrot qui, avant de retourner à son commandement, venait lui faire ses adieux, lui dit : « Je pense, général, que vous me donnerez quelquefois de vos nouvelles et que vous m'écrierez. — Mais certainement M. le président. — Comment mettez-vous sur les adresses de vos lettres ? — M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République. — Pourquoi alors vous fait-il tant de peine de mettre dans la loi un titre que vous mettez si bien sur les adresses des lettres que vous m'écrivez ? »

Le ministère demandera probablement demain l'ajournement de la discussion de l'interpellation Léon Say. Le gouvernement ne pense pas qu'alors que nous traversons une crise, que l'existence même du gouvernement est en jeu, on puisse compliquer la situation d'une crise ministérielle. Le cabinet pouvant tomber, il semble dangereux de provoquer sa retraite alors que le gouvernement est lui-même attaqué. Dès que le pouvoir exécutif sera organisé, le cabinet revendiquera la responsabilité de tous ses actes et les soumettra au jugement de la Chambre.

Revue des Journaux

Paris-Journal.

Dimanche prochain 16 novembre, nous allons savoir si le suffrage universel ajoutera à la série de ses fautes la plus illogique et la plus inexcusable de toutes les fautes, celle qui consisterait à envoyer siéger à l'Assemblée nationale le général Saussier comme représentant de l'Aube, le général Letellier-Valazé comme député de la Seine-Inférieure.

Quand le suffrage universel se passe la fantaisie de faire de M. Edouard Lockroy un député des Bouches-du-Rhône, ce n'est qu'une gaminerie ; de M. Naquet un député de Vaucluse, ce n'est qu'un carnaval ; de M. le comte de Remusat un représentant de la démocratie toulousaine, ce n'est qu'un paradoxe un peu vil. Mais si les deux généraux dont la candidature, telle qu'elle s'est présentée, telle qu'elle est patronnée par les pires comités, a une signification ou doublement désastreuse, arrive à l'Assemblée nationale, c'est le renversement prochain de toute discipline, la ruine

inévitabile de l'armée, seule ancre qui empêche encore le vaisseau d'aller à la dérive.

Il faut croire que le ministre de la guerre ne s'est pas cru suffisamment autorisé par la loi à appliquer aux généraux Saussier et Valazé la même mesure qu'au général de Bellemare. Nous le regrettons, et voilà une question sur laquelle nous pensons que les conservateurs pourraient avoir beau jeu et grand intérêt à interpellier le ministère, si le moment était plus favorable aux interpellations.

Nommer députés des généraux en activité de service est toujours un tort. C'est une erreur fatale à la fois à l'armée et au Parlement.

Nommer députés des généraux, parce qu'ils ont témoigné hautement de leur mauvais esprit et courtoisie la basse popularité, c'est pour une société agir comme ces individus résolus au suicide, qui prévoient toute chance de secours qui pourrait leur être porté et lui bouchent d'avance portes et fenêtres.

La lettre du comte de Chambord, en écartant subitement la royauté que l'on croyait tenir, a eu pour effet immédiat de rallier l'opinion conservatrice, un moment divisée, sur le nom de Mac-Mahon. Le mac-mahonisme est né ce jour-là. Ce n'est ni une doctrine ni un parti ; c'est le nom nouveau, bizarre d'ailleurs et de consonnance ingrate, sous lequel on désigne actuellement en France le respect et l'amour du pays. Mac-Mahonien veut dire patriote. Le prince de Joinville est le premier, dit-on, qui ait rangé son opinion sous cette cocarde, et le baptême est orthodoxe, venant de ce brave homme, si bon prince et si bon Français.

Le sentiment qui asservit en quelque sorte l'opinion des honnêtes gens à la personnalité de Mac-Mahon tient également au caractère de l'homme et à la nécessité du moment. Une dernière faveur de la fortune a voulu qu'il sortit de nos désastres un homme pur, vaillant et respecté, peu préparé par son passé militaire à devenir un chef d'Etat, ignorant les passions politiques et, jusqu'à ce jour, ignoré d'elles. Mais plus capable qu'aucun autre par la hauteur de son honnêteté de les dominer toutes.

Quelle rare et belle rencontre que celle d'un honnête homme ! Et comme M. Thiers, en voyant ce que cela rapporte, redeviendrait honnête, s'il avait trente ans !

Presse.

Dans le procès d'Autun, nous trouvons le programme d'un comité républicain, et, dans ce programme, l'amnistie pour les crimes politiques, la suppression du budget des cultes et l'impôt progressif, qui est un des moyens et une des applications du socialisme.

Nous y trouvons le projet d'employer le monstrueux procédé des diages destiné, dans la pensée des conspirateurs, à abriter le crime derrière l'innocence, et à sauver la vie des coupables en la plaçant sous la garantie de celle des plus considérables, des plus élevés, des plus respectables des hommes.

Nous y trouvons encore la justification de toutes nos prévisions à l'égard de M. Thiers, que nous n'avons cessé de dépeindre comme un instrument placé entre les mains des radicaux extrêmes, et qu'ils briseront dès qu'il ne leur sera plus utile. La lettre d'un des inculpés ne laisse aucun doute à cet égard.

Nous y apercevons enfin, avec les doctrines les plus pernicieuses, avec la proclamation de la souveraineté de la force matérielle, la preuve évidente qu'il ne s'agit plus de divisions politiques, mais d'une guerre sociale impitoyable, qui aurait pour conséquence inévitable et prochaine l'anéantissement de la patrie.

Quelques paroles nous ont particulièrement frappés dans ce procès caractéristique. Ce sont celles-ci adressées par le président à un des témoins :

« Votre déposition est grave. Vous êtes notaire, vous êtes suppléant du juge de paix du canton d'Epinoac ; je ne devrais pas avoir à vous féliciter, c'était pour vous un devoir tracé ; mais, dans les temps où nous vivons, c'est quelque chose que de trouver un homme de cœur qui vient déclarer de semblables faits à la justice, sans craindre les ressentiments qui peuvent être la suite de cette déposition. Je vous remercie donc au nom de la justice, et je vous en fais mes sincères félicitations. »

Où sommes-nous donc tombés ? Eh quoi ! ce fait qui devait être si simple, si naturel, d'un honnête homme venant dénoncer un grand danger, est devenu tellement extraor-

dinaire, tellement méritoire que le premier magistrat du tribunal est presque surpris et décerne des félicitations publiques à ce phénomène !

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 10 novembre.

En réalité, il n'y a pas eu de séance. L'Assemblée a épuisé son ordre du jour ; elle a tout ajourné. La haute police, ajournée ; les concordats amiables, ajournés ; l'enseignement supérieur, ajourné. La vérité est qu'on n'a de cœur à rien, tant que la grosse question n'est pas résolue. On pouvait fort bien discuter la proposition relative aux annonces judiciaires et légales ; mais qui donc s'intéresse, dans l'état des choses, aux annonces judiciaires ?

PROCÈS BAZAINE

Audience du 5 novembre.

La réouverture des séances de l'Assemblée nationale a fait concurrence au drame qui se déroule à Trianon. L'audience, d'ailleurs, a été loin d'offrir le même intérêt que celle de la veille.

Le premier témoin interrogé est le comte de Palikao, qui était à l'époque ministre de la guerre. Le président lui demande des détails sur les communications qu'il a pu avoir avec le maréchal Bazaine, sur les dépêches qu'il a reçues et expédiées et sur les instructions qu'il a données. Le général expose au Conseil le plan qu'il avait conçu et d'où, selon lui, dépendait le sort de la France. D'après ce plan, l'armée de Mac-Mahon devait marcher sur Verdun, puis, à la suite de nouveaux renseignements, passer la Meuse à Stonay et prendre pour objectif Montmédy ou de grands approvisionnements étaient réunis. Le témoin ne peut pas affirmer qu'il régnoit une entente parfaite entre Bazaine et Mac-Mahon, puis il paraît insister que si Mac-Mahon avait profité des deux jours d'avance qu'il avait sur les Allemands, le plan en question aurait réussi. Quant aux dépêches, le témoin ressemble à la plupart de ses devanciers, il se souvient fort peu.

Le président lui demande s'il a reçu la fameuse dépêche de Bazaine expédiée de Thionville, qui a provoqué hier l'incident Stoffel et dont les traces se sont retrouvées aux archives de la guerre. Le témoin avoue qu'il l'a lue, mais qu'il ne l'a pas communiquée à Mac-Mahon, parce qu'il n'a pas cru devoir en tenir compte.

Les dépositions suivantes ne présentent que peu d'intérêt, sauf celle d'un ouvrier tailleur des environs de Metz qui a porté des dépêches de Bazaine à Verdun et qui a rapporté la réponse au milieu de difficultés sans nombre. Ce témoin rend, en outre, compte de la destruction des vivres à laquelle on a procédé à Gravelotte, le 18, et montre qu'il eût été facile de les transporter à Metz.

Le baron Larrey, ex-chirurgien en chef de l'armée du Rhin et un aumônier, vient corroborer le dire du commandant Magnan qui, ainsi qu'on s'en souviendra, a prétendu n'avoir pu rentrer à Metz.

Un chef de gare qui clôt la série des témoins entendus pendant cette séance, avoue que c'est lui qui a appris au commandant Magnan que la voie était coupée, mais il ajoute que si lui-même, avait été chargé d'une mission, il aurait parfaitement su passer.

L'audience est suspendue à 4 heures 1/2 et renvoyée au vendredi, 7 novembre, à 1 heure.

Audience du 7 novembre.

Plus le procès avance, plus la lumière se retire. La personnalité du maréchal Bazaine tend à disparaître et une foule de responsabilités accessoires ou subordonnées surgissent à tour de rôle. La majeure partie de l'audience a été consacrée à l'historique d'une dépêche partie de Metz, arrivée à Sedan et de là transportée à Raucourt où se trouvaient l'Empereur et Mac-Mahon. Napoléon est mort. Mac-Mahon, dans l'instruction, a déclaré n'avoir aucun souvenir de l'avoir reçue ou lue et pourtant cette dépêche était importante, puisqu'elle annonçait que Bazaine attendait qu'on vint à lui et qu'il se croyait en mesure de percer les lignes ennemies.

Le premier témoin entendu est M. l'Allement, procureur de la République, dont la déposition avait été entendue précédemment. Il répète ce qu'il avait déjà dit : à savoir, que le colonel Turnier, à Thionville, lui a confié, le 27 août, une dépêche venue du quartier-général de Bazaine avec mission de la remettre au premier général qu'il rencontrerait. Il est arrivé à Sedan le 28 ; il s'adressa au

colonel Melcion-d'Arc, qui l'engagea à la remettre au général Beurmann. Ce dernier, mort depuis, a déclaré, dans l'instruction, ne pas se rappeler cette dépêche.

Le colonel Melcion-d'Arc, appelé, confirme la déposition de M. l'Allement, en ce qui concerne la remise de la dépêche entre les mains du général Beurmann.

M. Hulme, filateur à Mouzon, est appelé ensuite. Il raconte que, se trouvant le 29 août à Sedan, où il venait fréquemment et où il était honorablement connu, il eut une conversation avec le général Beurmann et le colonel Melcion-d'Arc, à la suite de laquelle ces officiers l'engagèrent à se charger de porter une dépêche importante, venue de Metz, au quartier-général qui se trouvait alors à Raucourt. Le témoin accepta la mission, arriva à Raucourt sans encombre, vit l'Empereur, lui remit la dépêche, Napoléon, après l'avoir lue, la lui remit pour la communiquer au maréchal Mac-Mahon, il s'entreteint deux fois avec ce dernier et fut de nouveau appelé chez l'Empereur qui s'informa auprès de lui des moyens propres à réunir des vivres. Neuf témoins viennent ensuite à la file, confirmer le témoignage de M. Hulme, tant par rapport à la dépêche dont il était chargé que relativement à ses conversations avec l'Empereur et le maréchal Mac-Mahon. Avec eux se termine la série des témoins relatifs aux communications entre l'armée de Metz et le dehors.

On commence la série des témoins appelés à déposer sur les opérations de Bazaine entre le 18 et le 28 septembre. On entend de nouveau le général Coffinières. Interrogé sur le conseil des chefs de corps qui a été tenu à St-Julien, le 26 août, le témoin répond qu'on y a pas parlé de dépêches venues du maréchal Mac-Mahon, qu'il n'y a été question ni de munitions, ni des opérations du maréchal Mac-Mahon, ni des opérations de l'armée allemande. L'audience est renvoyée au lendemain.

Audience du 8 novembre.

L'audience de samedi a été consacrée à l'examen des opérations de Bazaine, depuis le 23 août jusqu'au 1er septembre. Bien qu'on ait reçu la déposition des maréchaux et généraux, tels que Canrobert, Lebœuf, Ladmirault, Frossard, qui ont pris part aux événements dont il est question, leur témoignage, à peu près identique, n'a fourni que peu d'éclaircissements sur le fond même du procès.

Un point seul, semble ressortir avec évidence : c'est que le maréchal Bazaine, s'il a reçu et connu avant le 29, la dépêche de Mac-Mahon du 19, comme l'ont affirmé certains témoins, et comme le lui reproche l'acte d'accusation, il n'en a pas donné connaissance à ses lieutenants avant le 30.

À la suite de la sortie du 26 qui n'était qu'une démonstration, que les officiers généraux considéraient comme une manœuvre destinée à tromper l'ennemi, en l'attirant sur un point, tandis que Bazaine, dans leur idée, voulait, en réalité, percer de l'autre côté, le commandant en chef a réuni ses lieutenants à Brimont ; mais, dans cette conférence, il n'a été question que des munitions et de l'état de défense incomplet de la place de Metz, sans la moindre allusion même à ce qui se passait à Châlons et à l'armée de Mac-Mahon.

Quant à l'opération du 31 août, qui s'est continuée le 1er septembre, elle paraît avoir été entreprise en vue d'aller joindre Mac-Mahon ; plusieurs des chefs de corps avaient reçu de Bazaine communication des nouvelles de l'armée de secours. Cette opération, la dernière qui ait été tentée par l'armée de Metz, paraît avoir manqué surtout à cause du retard apporté dans certains mouvements. Elle paraissait devoir réussir et d'après la déposition des témoins cités, avec un peu plus d'ensemble et de vigueur, il eût été possible de rompre les lignes allemandes.

L'audience est suspendue à cinq heures et renvoyée à lundi, 10 novembre, à midi.

Audience du 10 novembre.

L'audience d'hier a roulé uniquement sur la défense de la place de Metz, sous le point de vue des fortifications et des munitions de guerre. On a entendu toute une série d'officiers du génie, de commandants de forts, de gardes d'artillerie. De leurs dépositions, on peut dire unanimes, il s'est dégagé les trois faits suivants : 1° Les défenses quoiqu'incomplètes, étaient suffisantes pour résister à un siège, alors même que Metz aurait été abandonné aux seules ressources d'une garnison ordinaire ; 2° le matériel et les approvisionnements de guerre accumulés dans Metz et dans les forts, pouvaient emplement fournir à l'armée de Bazaine, les moyens de tenter le percement des lignes ennemies, tout en suffisant encore pour la défense de la place pendant un temps indéterminé ; 3° entre le 26 août et le 4er, les allemands n'avaient construit aucun travail qui pût opposer un obstacle sérieux au passage de l'armée française. L'audience a été suspendue à 5 h. 1/2, pour être reprise aujourd'hui 11 novembre, à midi.

Le colonel Stoffel, a reçu une assignation pour comparaître jeudi prochain, devant le tribunal correctionnel de Versailles, comme prévenu d'injures et d'outrages contre le général de Rivière.

(A suivre.)

Nouvelles d'Espagne

L'agence carliste communique à l'Univers la dépêche suivante :
Télégraphie privée. — Source carliste. — Officiel.

Quartier royal. — Estella, 9 novembre, deux heures, soir.

Repoussé et battu le 7 à Urbiola, Luquin et Barbarin. Moriones nous a attaqué de nouveau hier 8, sans pouvoir avancer d'un pas ni enlever une seule position carliste.

Ce matin, au point du jour, Moriones a tenté un dernier effort. Refoulé sur toute la ligne, il s'est retiré, fuyant en désordre, jusqu'à Logrono.

Trois jours de lutte victorieuse avec 8,000 hommes, 250 chevaux et 4 canons, contre 18,000 hommes, 2,000 chevaux et 24 canons mis en ligne par Moriones, et avoir empêché celui-ci d'approcher d'Estella, où il avait promis d'entrer ! C'est là le plus grand succès obtenu jusqu'à ce jour par les troupes du roi Charles VII. La bataille de Montefiera est une victoire décisive pour nos opérations dans le Nord.

Un Te Deum a été chanté à midi par l'évêque d'Urgel dans l'église Saint-Jean, à Estella. Le roi et les enfants don Alfonso et dona Nièves y assistaient.

Chronique locale

et méridionale.

Par arrêté ministériel en date du 6 novembre, M. Baudel professeur de quatrième au Lycée de Cahors, a été nommé professeur de troisième en remplacement de M. Bachod, appelé à d'autres fonctions.

M. Ires, inspecteur des écoles primaires, nommé à Aurillac, est, sur sa demande, maintenu à Cahors, en la même qualité.

Par arrêté du Président de la République, en date du 5 novembre, un commissariat spécial de Police a été créé à Gramat. M. Rattistelli est nommé titulaire de ce commissariat.

La loi du 23 août 1871 sur le timbre de quittance contient certains articles qui, faute d'être connus par un grand nombre de commerçants, peuvent leur faire encourir la peine de 50 francs d'amende. Pour les détaillants surtout, qui sont susceptibles de vendre à crédit et qui souvent sont payés par acomptes, il faut qu'ils appliquent un timbre de dix centimes sur chaque acompte qu'ils reçoivent, cet acompte étant même au-dessous de dix francs. C'est faute de n'avoir pas observé cette dernière clause, qu'à Boulogne-sur-Mer, M^{me} veuve D... vient d'être frappée d'une amende de 364 fr. 45. Quatorze autres commerçants ont été frappés en même temps pour infraction à cette même loi.

AVIS AUX INTÉRESSÉS.

Le Journal des Postes, donne un moyen très-simple de connaître immédiatement le tant d'affranchissement des paquets imprimés, de circulaires, d'avis divers, pesant plus de 50 grammes.

Ce moyen consiste à ajouter le nombre 7 au poids en décagrammes du paquet à affranchir. Le total représente en centimes la taxe due par ce paquet.

EXEMPLE : Voulez-vous savoir le taux d'affranchissement d'un paquet d'imprimés du poids de 86 grammes ? Dites : 8 (nombre de décagrammes) plus 7 égale 15.

Le paquet doit être affranchi 15 centimes.

Décidément, la loi sur l'aumônerie militaire sera considérablement modifiée. L'idée première des aumôniers de garnison serait, dit-on, complètement abandonnée et l'on reviendrait aux aumôniers de régiment.

Il y aurait une aumônerie générale, sorte d'état-major général du corps proposant les candidats au ministre et chargé de la surveillance des intérêts et de l'avancement des aumôniers de régiment. La loi, ainsi modifiée, serait certainement préférable au projet actuel.

Deux sortes de chaussures nouvelles viennent d'être mises à l'essai dans l'armée. L'une de ces chaussures formant guêtre, et due à un officier supérieur, aurait de grandes chances d'être admise comme remplissant toutes les conditions formulées par les commissions nommées dans le but d'étudier cette question spéciale et importante au premier chef.

D'un autre côté, le képi serait appelé à devenir la coiffure définitive de l'armée française. La commission d'habillement s'est, du moins, prononcée dans ce sens.

Le Moniteur viticole indique le procédé suivant, qu'il recommande aux viticulteurs contre les gelées printanières :

« Quand vous taillez la vigne, laissez une branche à chaque pied, couchez-la et couvrez-la de terre, comme si vous roulez faire un provin.

« Si la gelée vient, vous n'aurez qu'à relever votre branche, qui a été préservée par la terre qui l'a recouverte et bientôt elle se couvrira de boutons et de raisins. Si la gelée ne vient pas, vous n'aurez qu'à couper la branche, et vous en serez quitte pour un peu de travail.

« Cette année, deux agriculteurs de Sainte-Foy, qui ont procédé de cette manière, ont eu une magnifique récolte, tandis que leurs voisins n'ont même pas eu la peine de vendanger. »

Le directeur général des douanes a décidé que toutes les caisses de marchandises provenant de l'étranger ne seront plus à l'avenir ouvertes à la frontière, mais seulement à destination et en présence du destinataire prévenu.

On lit dans l'Echo du Quercy :

La Chambre des Avoués, de Figeac pour l'année judiciaire 1873-1874, est ainsi composée :

MM. Ival, Président,
Bousquet-Ponté, Syndic,
Bétille, Rapporteur,
Vernet, Secrétaire-Trésorier.

— Nous prenons la mort de Madame Nioussel, épouse de notre digne Principal du Collège.

Nous ne devons que nous associer aux sentiments douloureux et sympathiques qu'a prouvés tout la population, à l'annonce de cette nouvelle triste et si inattendue.

M. l'abbé Quel, curé de Vers, est mort mardi 11 novembre. Il était né en 1806 et curé de Vers de 1833. Homme ferme, zélé et plein de dévouement, il descend au tombeau accompagné de regrets unanimes de ses paroissiens, et il posséda toujours le respect et l'amour.

L'effectif des chevaux et du bétail en France s'élève, chiffres ronds, comme suit : chevaux, 2,000,000 ; ânes, 39,000 ; mules et moutons, 3,000 ; bêtes à cornes, 10,000,000 dont 280,000 taureaux ; 1,720,000 bœufs, 5,600,000 vaches, 2,400,000 élèves ; veaux nés dans l'année, 4,000,000 ; bêtes à laine, moutons et agneaux, 34,000,000, dont 25,000,000 de mérinos et métis, et seulement 7,000,000 de bêtes communes ; chèvres et chevreux, 1,300,000 ; porcs au dessus d'un an, 1,200,000 ; cochons de lait et carcassins, 3,700,000.

La France actuelle possède 5,000,000 d'hectares prairies naturelles ; 2,400,000, en prairies artificielles, et 6,300,000 en pâturages enclavés.

Théâtre de Cahors.

M. Georges Bina, 1^{er} rôle du théâtre de l'Odéon, jouera samedi prochain, sur notre scène *Honneur et Argent*, de Ponsard, avec une pièce composée des meilleurs éléments. Un succès obtenu l'an dernier par M. Bin dans le rôle de *Hamlet*, lui assure le concours empressé du public cadurcien. Nous espérons bien que cette première représentation ne sera pas la seule, et que notre théâtre, trop souvent fermé, va être pour quelques jours le rendez-vous de l'élite de la population.

Bulletin Financier.

Paris, 9 novembre 1873.

En présence des dangers de la situation politique, du développement redoutable de la crise financière, les spéculateurs de bon sens feront bien de rester à l'écart, de ne s'engager ni dans un sens, ni dans l'autre, les événements confirment cette appréciation générale, le baromètre politique et financier a touché tempête, les gens de république enrégimentés sous la raison sociale Thiers-Gambetta, peuvent se réjouir, le gâchis commence ; la crainte de ces gens est le signal de la débâcle : Valeurs mobilières, valeurs immobilières, tout se vend à vil prix, on tombe dans le néant, dès qu'on croit quelque chance de retour au système inauguré le 4 septembre, perfectionné par Gambetta et M. Thiers, et breveté par la Commune.

Les sommes perdues depuis huit jours par le travail national, par l'épargne se chiffrent par centaines de millions.

Il y a quinze jours l'Emprunt était à 94 fr., il est descendu hier à 90,65 ; le 3/0 de 58 fr. est revenu à 53,75.

Les mouvements de chaque Bourse pendant la semaine, atteignent des proportions invraisemblables.

Les écarts de primes se tendent considérablement ; la spéculation à la merci de l'imprévu sent que des événements pourraient d'une heure à l'autre brutalement changer la physionomie du marché ; aussi se couvre-t-elle de primes pour se protéger contre un retour.

Sur le 3/0 on fait 56,50 dont 50 centimes ; sur l'Emprunt et sur le cours de 91,10 à 91,40, on traite les primes, dont un à 91,90. Les primes de 50 centimes de 91,70 à 92,35.

Les valeurs en général, actions de Société de Crédit, valeurs diverses, font toute piteuse contenance ; le portefeuille vend, et la spéculation écrase.

Voilà la Banque de France à 4,200 qu'un effort de spéculation relève à 4,290. — La Banque de Paris reste à 990 après 977 ; les affaires d'Espagne qui font tomber la rente extérieure à 47 1/4, doivent sérieusement atteindre la Banque de Paris qui a toujours de très-gros intérêts engagés dans ce pays livré aux douceurs de la communauté républicaine.

Le Mobilier français 315 ; les Obligations ottomanes nouvelles étant à 114, la baisse du Mobilier n'a rien que de très-naturel ; le Mobilier espagnol 335 ; il rapporte 35 fr. Il est donc moins cher que le Mobilier français ; il n'a pas d'engagement dangereux ; son portefeuille est de tout repos dans les cours actuels ; il a, dit-on, 45,000 atlantiques portés au bilan à 145 fr., qui ont rapporté déjà 25 fr., et qui sont encore cotés, malgré la tourmente, à 265 fr. Il a en outre une partie du Cordoue Séville qui paye 30 fr. de dividende et qui ne lui a guère coûté, dit-on, que 200 fr.

Le Crédit lyonnais fait bonne contenance. La valeur est bien classée. Les Suisses dans les cours actuels en achètent volontiers. Les Suez sont furieusement travaillés par la spéculation ; ils varient de 420 à 390 ; il faut attendre le retour du calme ; les recettes sont excellentes ; les vendeurs commencent à se retourner.

En banque, les affaires ont été singulièrement mouvementées samedi. L'Extérieure espagnole tombe à 15 fr. ; l'Extérieure à 17 1/4 ; le Turc à 43,40 ; le Péruvien à 59 3/4.

Les lots turcs nouveaux s'échangent à 444,50 ; la débâcle est effroyable.

Vers deux heures, le marché change complètement de physionomie : les demandes apparaissent timides, silencieuses, puis plus nombreuses, plus pressantes, et la fin de la Bourse établit sur toutes les valeurs du marché en banque, comme sur les valeurs du parquet, une amélioration générale.

L'Extérieure remonte à 18 fr., le Turc à 45,05 ; le Péruvien à 61 3/8, les lots turcs restent offerts. Quant au 6/0 américain, sa résistance ne se dément pas un instant, et il se négocie couramment de 104 1/4 à 104 3/8.

On avait vendu on rachète précipitamment et sans mesure. Les nouvelles des places étrangères étaient ce matin aussi mauvaises : à New-York on signale de nouvelles faillites, la marchandise tend à baisser partout, comme l'escompte à s'élever partout.

Le mouvement des changes qui s'est produit hier de 25 47 et 25 53 prouve suffisamment que l'escompte à 9/0/0 détermine des envois de Londres.

La crise reste aigue ; nul ne saurait lui assigner sa limite, la spéculation à la Bourse doit donc attendre ; quant à l'épargne, elle doit acheter de toutes mains ; les prix actuels sont des prix de panique ; ils disparaîtront de la cote à la première lueur d'amélioration politique et économique.

OSMOND.

Dépêches Télégraphiques

Paris, 11 novembre, 8 h., soir.

La commission des quinze a adopté par 8 voix contre 7 la proposition de M. Casimir Périer tendant à lier le vote de la prorogation au vote des lois constitutionnelles lequel aurait lieu dans la première quinzaine de janvier.

M. Laboulaye a été nommé rapporteur par 8 voix contre 7.

La commission a chargé son président de demander une audience au maréchal Mac-Mahon.

Versailles, 12 novembre, matin.

La commission des quinze s'est rendue en corps hier, à 2 heures, à la présidence. D'après le Français, M. le maréchal de Mac-

Mahon aurait déclaré à MM. de Rémusat et Beth mont, qu'il priait seulement la commission de faire vite ; que s'il y avait des questions politiques à traiter, il fallait s'adresser au ministère ; s'il s'agissait de questions constitutionnelles il n'avait pas à intervenir. Le maréchal aurait ajouté que loin d'être opposé à la discussion des lois constitutionnelles, il ne resterait pas au pouvoir si elles n'étaient pas faites.

Dernières Dépêches

Versailles, 12 novembre, 5 h. 15, s.

Il y a huit jours, l'Assemblée nationale a renvoyé à demain la discussion d'une interpellation relative à la non convocation des collèges électoraux dont les députés sont morts ou démissionnaires. Quoique le gouvernement soit dans la légalité, puisqu'il a six mois pour la convocation, l'opposition paraît attacher une grande importance à cette interpellation. Mais le gouvernement ne peut véritablement admettre que la discussion ait lieu demain, avant le débat sur la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon.

Au commencement de la séance, M. de Broglie a fait comprendre combien l'ajournement de l'interpellation était nécessaire. Il a parlé dans les termes les plus dignes et les plus élevés.

M. Léon Say a accepté d'assez mauvaise grâce l'ajournement.

M. Challemel-Lacour s'oppose à cet ajournement. Son discours très agressif soulève quelques orages. M. de Rességuier lui crie : « Avez-vous donc fait des élections quand vous étiez au pouvoir ? » Cette interruption a un immense succès, parce qu'il était impossible de frapper plus juste.

Peu à peu, M. Challemel-Lacour, par des provocations et des attaques, se lance dans l'interpellation elle-même.

M. Buffet fait observer qu'on ne peut pas entrer au fond du débat aujourd'hui, et qu'il s'agit d'une simple question d'ajournement.

M. Challemel-Lacour accuse le ministère de vouloir s'abriter derrière le maréchal Mac-Mahon.

M. de Broglie voulait répondre. Les amis du gouvernement lui disent qu'il est fort inutile qu'il prenne la parole.

M. Léon Say, peu satisfait, sans doute, du langage de M. Challemel-Lacour, se met à la disposition de l'Assemblée.

Un débat s'engage sur la date de l'interpellation et sur l'époque de diverses autres interpellations.

M. Baragnon demande que l'interpellation sur les élections ne vienne à l'ordre du jour que le surlendemain du vote sur la prorogation. En parlant de M. Laboulaye, nommé hier rapporteur de la commission de prorogation, M. Baragnon espère que le rapport sera présenté bientôt, quoiqu'il soit encore au fond de l'encrier de M. Laboulaye. Cette allusion à l'encrier offert par l'Empereur à M. Laboulaye en 1870, excite une grande hilarité et est couverte d'applaudissements.

La motion de M. Baragnon est adoptée à une grande majorité.

L'interpellation sur l'état de siège, déposée au mois d'août dernier, est fixée à huit jours après la précédente.

Versailles, 13 novembre, 1 h. 20, soir.

Aujourd'hui, pas de séance à l'Assemblée nationale. Tout est suspendu par l'attente du rapport de M. Laboulaye, au nom de la commission de prorogation.

On croit que le rapport sera déposé samedi et discuté lundi prochain.

Bourse de Paris

Paris, 13 novembre 1873, soir.

Rente 3 p. %	57,35
— 4 1/2 p. %	82,00
— 5 p. %	90,70
— 5 p. % emprunt 1872	90,80

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.
Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.
Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalescière du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, gaïtres, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure n° 69,924.
Château de Vauxvain, près Soissons (Aisne) le 10 janvier.
Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte; audire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans, cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande, que de ramuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars, dernier, j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalescière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux, les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.
DE CHASSELLES, comtesse de GOURGUES
Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer.

fer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

AVIS.

M. le Maire de la commune d'Ussel a l'honneur de prévenir le public que deux nouvelles Foires viennent d'être créées à Ussel: la première se tiendra le 19 novembre courant, et la deuxième le 18 mai 1874.

Le Maire, Vincent Couture.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 49^e livraison (8 novembre 1873). — TEXTE: Panade, par J. Girardin. — L'équipage du Polar, par Lucien d'Elne. — La chute des feuilles, par Th. Lally. — La famille Durand à l'Exposition de Vienne, par Eugène Muller. — L'été de la Saint-Martin, par Marie Marechal. Dessins par Castelli, A. de Neuville, Taylor, Adrien Marie, Emile Bayard.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

LES MODES DE LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA FAMILLE
publie chaque Samedi un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume composé de:
52 Numéros illustrés.
52 Gravures coloriées à l'aquarelle dont 12 à neuf figures, 36 à trois figures, et 4 représentant des ouvrages de fantaisie.
24 Planches avec 400 patrons en grandeur naturelle.
3,000 Gravures noires intercalées dans le texte.
Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.
Prix de l'abonnement:
Edition sans gravures coloriées:
Paris: Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.

Départements: Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.
Edition avec Gravures coloriées:
Paris: Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr.
Départements: Un an, 27 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 8 fr.

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

publie chaque quinze jours un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume, composé de:
26 Numéros illustrés.
26 Gravures coloriées à l'aquarelle, représentant chacune de 2 à 3 figures.
12 Planches avec 200 patrons en grandeur naturelle.
1,500 Gravures noires intercalées dans le texte.
Chronique de la mode Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.
Prix de l'abonnement:
Edition sans Gravures coloriées:
Paris: Un an, 8 fr. — Six mois, 5 fr. — Trois mois, 3 fr.
Départements: Un an, 10 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.
Edition avec gravures coloriées:
Paris: Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.
Départements: Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1^{er} DE CHAQUE MOIS.

Pour s'abonner, il suffit d'envoyer un mandat sur la Poste à l'ordre de M. le Directeur des Modes de la Saison, 51, rue Vivienne, à Paris.

LA NATURE

Revue des sciences
La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chacune année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8°, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques.

qui seront donnés en supplément, en sus des 416 pages.
La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. La Nature tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Bureaux, 13 passage Saulnier, Paris.
Sommaire du n° du 8 Novembre 1873.
Utilisation des eaux d'égout, par E. Landrin. — La planète Jupiter, par A. Guillemain. — Chacornac, par A. Fraissinet. — Les vers à soie. — Les nuages artificiels. — L'association britannique. — Emploi de la lumière polarisée, par J. Girard. — Chronique. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Le nid du Républicain.

Le Procès Bazaine.
La librairie Garnier frères, 6 rue des Saints-Pères, publie un résumé très exact et très complet du Procès Bazaine, illustré de portraits plans de batailles et gravures.
Cette publication paraît, au fur et à mesure des débats, par livraisons à 10 centimes, qui, réunies, formeront un superbe volume de Bibliothèque.

On souscrit chez tous les libraires de Paris et de la Province.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de Viande Liébig. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.
Pots de toutes dimensions.

Pour les extraits et articles non signés, Propriétaire-gérant, A. Layton.

ENTREPOT DE CHARBONS, DE BRIQUES ET TUILES DE RANC
MÉLET, faubourg St-Georges, à Cahors

Le Sieur Mélet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que, par suite d'achats très importants faits sur place, il livrera les carbons de 1^{re} qualité et de toute provenance à des prix très-réduits. Il prévient M. les Entrepreneurs qu'il tient à leur disposition, un grand assortiment de briques et Tuiles de Ranc, 1^{re} qualité, à prix modérés. Comme par le passé, il exécutera promptement les ordres de tous ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance.

EN VENTE

CHEZ LES LIBRAIRES DE CAHORS

MARTYRS ET BOURREAUX

PAR LÉON VALÉRY

Prix: — 1 franc par la Poste.

EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.
Publiée sous la direction de M. EDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU: La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.
Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit: à Toulouse, chez EDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse. Et dans les bureaux du Journal du Lot.

TABLEAU DES DISTANCES

journallement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chfs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES, C^{ie}, DE PARIS

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PIROU



DÉPÔTS EN RANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe Laroche.
Brest, Landerneau, chez Mlle Viret.
Cherbourg, chez M. Eugène Laroche.
Dunkerque, chez M. L. Choquet & C^{ie}.
Havre, chez M. E. Fiquet.
La Rochelle, chez M. F. D'Or et Fabrice fils.
Lyon, chez M. Marc Guillaud.
Marseille et Cette, chez M. G. Bont & C^{ie}.
Melun, chez M. V. Le Bars.
Nantes, chez M. A. F. de Haras.
Paris, chez M. A. MONTON.
Saint-Nazaire, chez MM. Aubert et Haras.

A VENDRE

Une vaste Maison, Pâture, Jardin, Poits, Granges, très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Praysac, faisant angle à la route N° 411 et à la route N° 43, de Cahors à Montcuq, pouvant y établir des écuries, et remises; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Praysac.

S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente.

Toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE

POUR CAUSE DÉPART
Caleche, Chariot, arnaix à 1 et 2 chevaux, Brides, M et ustensiles d'écurie.
S'adresser à la Tréorerie Générale, à Cahors.

PILULES GOURMANDES CAUVIN

VEGETALES. — 85, Boul. Sébastopol, Paris.
Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui résultent des maladies; 30 ans de succès attestés en France et à l'étranger. Broc. et 1/2 B^{te} de 30 pil. 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

LA REGLISSE SANGUINÈDE

GUERIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

